

**Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale |
Séance du 13 décembre 2022**

Extrait du registre des délibérations

**Délibération n°2022-12-13-94 | Personnel CCAS - recrutement de vacataires du
01.01.2023 au 30.06.2023**

Rapporteur Moyses Joachim

Nombre de conseillers en exercice : 17

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 10

Nombre de pouvoir : 3

Nombre d'excusés : 4

Convoqué le 8 déc. 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 13 décembre, à 17H30, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyses, Président.

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyses, Madame Nicole Auvray, Madame Catherine Olivier, Monsieur Francis Schilliger, Madame Florence Boucard, Madame Karine Pégon, Madame Véronique Brard-Wulfranc, Monsieur Jean Pierre Mirey, Monsieur Jacques Dutheil, Monsieur Didier Burg.

Etaient excusés avec pouvoir :

Madame Laëtitia Le Behec donne pouvoir à Madame Catherine Olivier, Madame Annie Geslin donne pouvoir à Madame Nicole Auvray, Madame Michèle Henry donne pouvoir à Madame Véronique Brard-Wulfranc.

Etaient excusés sans pouvoir :

Madame Murielle Renaux, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Monsieur Alain Goussault, Madame Danielle Boulaïs.

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- Le Code général de la fonction publique,
- La délibération du Conseil d'administration du 28 juin 2022 fixant les taux de vacation du CCAS,

Considérant :

- Considérant qu'en cas de besoin du service public, il convient d'avoir recours ponctuellement à des agents vacataires,
- Considérant qu'il s'agit d'un travail spécifique et ponctuel à caractère discontinu, les vacataires seront rémunérés après service fait sur la base de taux de vacation.

Le Conseil d'administration décide :

- d'autoriser Monsieur le Président à recruter des agents vacataires dans la limite des besoins et crédits alloués pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2023 dans le tableau ci-dessous :

Vacation	Missions	Durée de la vacation	Taux de vacation brut	Revalorisation	Budget alloué pour les vacances réalisées du 01/01/2023 au 30/06/2023
Animateur ateliers de prévention seniors	L'animateur accompagne des sorties ; il organise et pilote des activités d'animation et de prévention en direction des personnes âgées (résidents Croizat et autres seniors)	1h	11,64 €	smic si déclenchement de l'indemnité différentielle	4 020,14 €

Précise que :

- La dépense est imputée au budget du CCAS prévu à cet effet.

Résultat du vote :

Par : 13 voix pour

Pour extrait conforme,
Le président du CCAS



Le secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 16/12/2022

Identifiant de télétransmission : 076-267600534-20221213-2022-12-13-94-DE

Publié ou notifié : **03 JAN. 2023**